

## **Procès-verbal du Conseil Territorial de Santé des Yvelines** **Mardi 28 septembre 2021**

### **Ordre du jour :**

- **Point de situation sanitaire présenté par Marion Cinalli**
- **Point sur le Ségur de la Santé**
- **Question/Réponses**
- **Conclusion**

### **1- Point de situation sanitaire :**

Pour l'IDF au 29/09/2021 :

- 1 701 patients hospitalisés, dont 343 en soins critiques
- Taux occupation de patients Covid 30,6 %
- 21 269 décès
- Taux d'incidence : 72,1 pour 100 000 habitants
- Taux de positivité régional : 1,3 %
- Nombre de tests PCR réalisés la semaine passée : 800 777

Pour les Yvelines au 29/09/2021 :

- 118 patients hospitalisés, dont 19 en soins critiques
- Taux d'occupation de patients Covid 22,4 %
- 1 912 décès
- Taux d'incidence : 75 pour 100 000 habitants
- Taux de positivité : 1,6 %
- Nombre de tests PCR réalisés la semaine passée : 79 102

Au niveau national, nous avons franchi le cap des 50 millions primo-injections la semaine dernière. Nous constatons maintenant un net ralentissement dans la vaccination, qui confirme donc une baisse de la demande.

En Ile-de-France, nous avons dépassé les 16,4 millions de doses injectées depuis le début de la campagne de vaccination dont plus de 9,15 millions de primo-injections.

Le taux de couverture vaccinale au 12 septembre dans les Yvelines est de 72,7 % en 1ère injection (69,6 % en IDF) et 69,0 % de schémas vaccinaux complets (66,3 % en IDF).

Au vu d'une tendance à la baisse du nombre de vaccinations, le Ministère de la Santé demande à ce qu'à compter de début octobre, les centres de vaccination fassent l'objet d'une fermeture partielle et progressive mais potentiellement réversible. En cas d'ouverture du rappel en population générale ce qui permettrait de libérer certaines ressources afin d'encourager le développement de l'aller vers, ainsi que la vaccination contre la grippe en ville, mais la réversibilité doit être assurée.

En effet, il convient maintenant de revenir sur le droit commun, et donc de s'appuyer sur les professionnels de santé de ville (médecins, pharmaciens, infirmiers, sages-femmes) pour

assurer cette mission de vaccination, comme cela est prévu pour l'ensemble des autres campagnes vaccinales.

Afin d'alléger la charge de travail supplémentaire qui incombera à ces derniers, les pharmacies seront autorisées à préparer et reconstituer en amont les doses de vaccins.

S'agissant des Yvelines, les centres de vaccination fermeront leurs portes au plus tard le 31/10, afin de maintenir les rdv pris jusqu'à cette date, sauf avis contraire de la HAS mi-octobre.

Les opérations d'aller-vers (quartiers et communes, en faveur des publics précaires) quant à elles se poursuivent.

Concernant l'obligation vaccinale, le 15 septembre a marqué une étape importante dans le processus d'obligation vaccinale avec la nécessité pour tous les professionnels concernés par l'obligation d'avoir débuté leur schéma vaccinal (au moins une première injection) et la prise de mesures de suspension en cas de non-respect de cette mesure.

Au 20/09, pour l'ensemble des établissements de santé et médico-sociaux d'Ile de France, on dénombrait 1 064 suspensions, 84 démissions et 466 arrêts maladie.

## 2- Point sur le Ségur de la Santé (cf. présentation)

Le Ségur de la Santé c'est :

- **33 engagements** présentés par le ministre des Solidarités et de la Santé le 21 juillet 2020 après plus de 50 jours de concertation avec l'ensemble des acteurs du système de santé, des retours d'expériences territoriaux (200 réunions et 400 contributions), un espace d'expression dématérialisé (118 000 participants dont 32% de médecins et 11% d'infirmiers).
- Un **investissement massif** et inédit dans le système de santé : 9 milliards d'euros pour reconnaître les métiers et regagner des places dans les classements internationaux, mais aussi 19 milliards d'euros pour relancer les investissements en santé et accélérer la transformation, notamment numérique.
- Une **méthode** et un **regard sur la société** : la co-construction, le décloisonnement, la volonté de faire bouger les lignes, la déconcentration et la confiance donnée aux acteurs de santé.
- **4 piliers** :
  - Pilier 1 : Transformer les métiers et revaloriser ceux qui soignent
  - Pilier 2 : Définir une nouvelle politique d'investissement et de financement au service de la qualité des soins
  - Pilier 4 : Fédérer les acteurs de la santé dans les territoires au service des usagers
  - Pilier 3 : Simplifier les organisations et le quotidien des équipes
- **3 enjeux** spécifiques en IDF : la psychiatrie et la santé mentale, le premier recours et les infrastructures communautaires, le premier recours et les infrastructures communautaires

## 3- Questions/réponses

Question : quel serait le montant alloué au département des Yvelines pour l'investissement au quotidien, afin d'améliorer les conditions de vie ?

*Réponse : il n'y aura pas de montant alloué par département, mais au niveau régional.*

*Pour les établissements sanitaires, c'est en cours voire finalisé.*

*Pour les établissements médico-sociaux, c'est en cours mais non encore finalisé.*

*Il y aura un arbitrage régional.*

Question : quid des ESMS ESAT/Etablissement éducation spécialisée, sur le pilier 1 : disparités entre les personnes de l'un et l'autre établissement. Y a-t-il des solutions ?

*Réponse : nous avons fait remonter ces difficultés au niveau national. Des négociations sont actuellement en cours.*

Question : Comment se ventilent les financements entre les HOP EN / ESMS Numérique et Ségur ?

*Réponse : nous n'avons pour l'instant aucune information à ce sujet. Nous reviendrons vers vous dès que nous en saurons plus.*

Question : Quid des Représentants des Usagers ?

*Réponse : les Représentants des Usagers ont leur place à travers les membres du CRSA. Ils peuvent également échanger avec les membres du CTS afin de faire remonter des propositions concrètes.*

Question : sur la partie santé mentale, la lutte contre les addictions est-elle incluse ? Comment pouvons-nous orienter les personnes concernées avant qu'elles ne dérivent ? Y a-t-il une déclinaison pour les maladies psychologiques ?

*Réponse : sur la partie investissement du Ségur, notamment l'investissement aux structures d'accès aux soins psy, une partie sera dédiée aux soins psy pour les publics spécifiques (addictions, publics en grande précarité).*

#### **4- Conclusion**

Une réflexion est en cours concernant l'organisation d'une séance plénière à venir, sur une demi-journée, organisée en extérieur, qui serait consacrée à la thématique suivante : l'attractivité des métiers.

Cette thématique serait abordée sous deux formes : la réalisation de terrain, avec l'appui d'intervenants extérieurs, puis les propositions du CTS que l'on pourrait faire remonter au Siège.

Cette séance pourrait avoir lieu courant novembre ou décembre, aucune date n'est encore fixée à ce jour. Nous reviendrons vers vous dès que possible.